



Financement d'une maison de retraite

Par **bizot**, le **13/07/2011 à 23:05**

Bonjour, mon père doit être placé très bientôt en maison de retraite. Il ne possède aucun bien. Sa retraite ne couvre pas totalement le financement mensuel et le peu d'économies qu'il possède serviront à combler le manque pour une durée d'environ 2 ans. Mon frère est propriétaire, il travaille ainsi que son épouse, ont 2 enfants en bas âge. Moi, je vis seule, suis locataire du logement où j'habite, travaille à temps complet, et 3 enfants adultes qui travaillent. Mais, depuis 2 ans je suis propriétaire d'une maison non habitable à restaurer. Je voudrais savoir si je risque de devoir vendre ma maison pour financer la maison de retraite où sera placé mon père?, alors que j'ai acheté celle-ci en prévision de financer mon éventuel placement en maison de retraite. Merci de bien vouloir répondre à ma question. Cordialement. Elise

Par **corimaa**, le **13/07/2011 à 23:21**

Bonsoir, non, vous participerez en fonction de vos revenus et non de votre patrimoine. Vos enfants qui travaillent risquent eux aussi d'être mis à contribution si votre participation par rapport à vos revenus et ceux de vos frères ne suffisent pas à couvrir les frais

Par **bizot**, le **14/07/2011 à 10:44**

Merci beaucoup pour votre réponse Corimaa. Je vous souhaite une très bonne journée. Cordialement. Elise